

# Module B : Calcul des salaires

## Programme

### **PARTIE I : EMBAUCHE D'UN COLLABORATEUR DANS UNE ENTREPRISE ARTISANALE**

#### **1. Embauche d'un collaborateur dans une entreprise artisanale**

#### **2. Le contrat de travail**

- 2.1. La convention collective
- 2.2. Libre négociation des salaires
- 2.3. Le salaire minimum
- 2.4. Ajustement des salaires

#### **3. Les types de salaires**

- 3.1. Le salaire à temps
- 3.2. Le salaire au rendement (salaire à la pièce)
- 3.3. Le salaire à la prime
- 3.4. Le salaire en nature

#### **4. La comptabilité des salaires**

- 4.1. Le compte salaire
- 4.2. Le bulletin de rémunération

#### **5. Les frais de personnel**

- 5.1. Comptabilisation des coûts salariaux
- 5.2. Les frais de personnel dans la comptabilité analytique

### **PARTIE II : BASES LEGALES**

#### **1. Les dispositions en matière de droit du travail**

- 1.1. La réglementation de la durée du travail
- 1.2. Le congé payé
- 1.3. Les jours fériés légaux

## **2. Les assurances sociales**

- 2.1. L'obligation d'assurance et le calcul des cotisations
- 2.2. Les formalités à remplir lors de l'entrée et de la sortie
- 2.3. Le paiement des cotisations au Centre Commun de la Sécurité Sociale
- 2.4. La Caisse Nationale de Santé CNS
- 2.5. L'assurance des employeurs, la « Mutualité des employeurs »
- 2.6. La Caisse Nationale d'Assurance Pension
- 2.7. L'Assurance Accident
- 2.8. Le Service National de Santé au Travail
- 2.9. L'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire
- 2.10. Tableau des cotisations sociales

## **3. L'impôt sur salaire**

- 3.1. Définition
- 3.2. Montants exempts d'impôts
- 3.3. Les classes d'impôts pour les contribuables pleinement imposables
- 3.4. Le crédit d'impôt
- 3.5. Les barèmes de retenue d'impôt
- 3.6. Le Fonds pour l'emploi
- 3.7. La fiche de retenue d'impôt
- 3.8. Le décompte annuel
- 3.9. Le certificat de salaire
- 3.10. Déclaration de l'impôt sur le salaire et des crédits d'impôt

## **PARTIE III : LE CALCUL DU SALAIRE BRUT/NET**

### **1. Le salaire mensuel**

- 1.1. Explications et commentaires
- 1.2. Exemples

### **2. Le salaire horaire**

- 2.1. Explications et commentaires
- 2.2. Exemples

### **3. Le décompte mensuel partiel**

- 2.1. Explications et commentaires
- 2.2. Exemples

### **4. Le décompte d'une rémunération non périodique**

- 3.1. Explications et commentaires
- 3.2. Exemples

Durée du cours : 20 heures

Lieu du cours : Luxembourg, Ettelbruck

Fréquence : 8 classes en allemand et 4 classes en français